



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



20125991

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

15 OCT. 2020

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION GREFFE

N° d'entreprise : **0401 271 578**

Nom

(en entier) : **Filles de Saint-Joseph de Templeuve**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **Rue aux Pois, 9 à 7520 Templeuve**

Objet de l'acte : Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

En date du 30 juin 2020, lors de l'assemblée générale ordinaire, il a été décidé ce qui suit:

L'assemblée générale nomme à la fonction de commissaire la SCivPRL "DGST & Partners-Réviseurs d'entreprises", dont les bureaux sont sis à 1170 Bruxelles, avenue E. Van Becelaere, 27A, laquelle a déclaré désigner comme représentant Madame Christel LEHAR, réviseur d'entreprises, associé. Le mandat de commissaire portera sur les exercices clôturés au 31 décembre 2020, 2021 et 2022. Il s'achèvera à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes sociaux clôturés le 31/12/2022.

Françoise QUIQUE (Présidente)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/10/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).